

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE 2023		RÉSOLUTION NO	CONCERNANT	PAGES
SEPTEMBRE	05		CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE	
			MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE	411
			LECTURE DE L'ASSERMENTATION DE MONSIEUR JACQUES LEMAY SUITE À L'ÉLECTION PARTIELLE DU 13 AOÛT 2023.	412
			NOTE 1 : À 19 h 02, monsieur le Conseiller Jaques Lemay dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires au Directeur général et Greffier-trésorier, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.	413
			RÉSOLUTIONS	
		23-09-300	Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 5 septembre 2023.	413
		---	ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023 : Demande de dérogation mineure – Permettre la location à court terme d'une résidence de tourisme – 3, chemin des Bernaches.	413
		---	ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023 : Demande de dérogation mineure – Permettre un second agrandissement de l'habitation dérogatoire – 9, chemin de l'Éden.	413
		---	ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023 : Demande de dérogation mineure – Régulariser la façade d'un lot – 43, chemin des Campagnards.	413
		---	ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023 : Demande de dérogation mineure – Permettre l'agrandissement de la villa-dortoir, l'implantation d'un spa et l'aménagement d'un dôme en demi-cylindre – 886-L, route du Carrefour.	413
		---	ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023 : Demande de dérogation mineure – Permettre l'implantation d'un garage – 68, rue Mitchell.	413
		---	ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023 : Demande de dérogation mineure – Régulariser l'implantation d'une entrée charretière – 102, chemin du Ruisseau.	413
			NOTE 2 : Toute personne intéressée a pu transmettre ses commentaires par écrit. La Municipalité de Val-des-Monts n'a reçu, dans le cadre de la consultation écrite, aucun commentaire.	413
			NOTE 3 : Monsieur le Maire répond à la question relativement à l'assemblée publique de consultation A.4 et aucune question n'a été posée relativement aux assemblées publiques de consultation A.1 à A.3 et A.5 à A.6.	413
		23-09-301	Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 5 septembre 2023.	414

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE 2023		RÉSOLUTION NO	CONCERNANT	PAGES
SEPTEMBRE	05		CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE ORDINAIRE	
			MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE	415
			PÉRIODE DE QUESTIONS	415
		---	NOTE 1 : À 20 h 02, monsieur Grégoire Villeneuve, dépose un document à l'attention de monsieur François Sylvestre, conseiller du district numéro 6 et maire suppléant, concernant une demande d'informations en lien avec les accès (résidentiel – Nord Est et 1254, route du Carrefour) présents ou projetés le long du réseau routier provincial.	415
			AVIS DE MOTION	
		---	AVIS DE MOTION : Présentation d'un projet de règlement pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 886-21 établissant un programme de subventions pour la plantation de végétaux sur la rive.	415
		---	AVIS DE MOTION : Présentation d'un projet de règlement pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 817-18 – Pour abroger et remplacer les règlements portant les numéros 782-16 et 786-16 – Pour édicter les modalités concernant la prise en charge par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance.	416
			RÉSOLUTIONS	
			ADMINISTRATION	
		23-09-302	Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 5 septembre 2023.	416
		23-09-303	Pour accepter les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 1 ^{er} août 2023 et de la séance extraordinaire du 9 août 2023.	416
		23-09-304	Pour accepter un soumissionnaire – Achat et installation d'une génératrice à la Villa St-Louis-de-France – Décréter une dépense au montant de 279 563 \$ « taxes en sus » – Soumission publique portant le numéro 23-07-10-043.	417-418
			GREFFE	
		---	Dépôt du rapport du Président d'élection – Élection partielle du 13 août 2023.	418-421
		---	NOTE 2 : Monsieur le Conseiller François Sylvestre quitte son siège à 20 h 44 et reprend son siège à 20 h 45.	421
		23-09-305	Pour nommer les comités permanents et ad hoc du Conseil municipal – Période du 5 septembre au 31 décembre 2023 – Abroger et remplacer la résolution portant le numéro 23-05-168 – Décréter et autoriser les jetons de présences – 100 \$.	421-426
			TRAVAUX PUBLICS	
		23-09-306	Pour accepter un accord de conciliation – Tribunal administratif du Québec – Municipalité de Val-des-Monts – Expropriation – Propriétaires du lot 3 745 936 – 260, chemin Sauvé.	426-427
		23-09-307	Pour autoriser la demande d'aide financière proposée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) – Programme d'aide à la voirie locale 2021-2025 (PAVL) – Volets Redressement et Accélération – Chemin Townline.	427-428

DATE 2023		RÉSOLUTION NO	CONCERNANT	PAGES	
SEPTEMBRE	05	23-09-308	Pour accepter un soumissionnaire – Achat d’une pelle excavatrice neuve sur chenille de type commercial avec cabine, équipements et attachements ou équivalent – Décréter une dépense au montant 308 437 \$ « taxes en sus » – Soumission publique portant le numéro 23-06-28-040.	428-429	
		23-09-309	Pour autoriser des modifications au contrat et accepter des honoraires professionnels supplémentaires – Avenant numéro 18 – Préparation de plans et devis et surveillance des travaux de retrait du réservoir d’huile – Lapalme Rheault Architectes et Associés – Rénovation du garage Oakley-Carey – Décréter une dépense supplémentaire au montant de 18 650 \$ « taxes en sus » – Décréter une dépense supplémentaire en affectant les excédents accumulés non affectés au montant de 18 650 \$ « taxes en sus ».	429-430	
		<u>FINANCES ET TAXATION</u>			
		23-09-310	Pour accepter le rapport comptable 23-007 – Comptes payés et à payer – Autoriser le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements – Comptes à payer au montant de 791 176,23 \$ – Comptes payés au montant de 812 012,38 \$ – Salaires dépôts directs au montant de 616 649,39 \$.	431	
		23-09-311	Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d’avocats RPGL (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 47 174,49 \$ « taxes incluses ».	432-433	
		23-09-312	Pour approuver la liste des immeubles à être mis en vente pour défaut de paiement de taxes – 7 décembre 2023 – Autoriser le bureau de la Direction générale à transmettre ladite liste des immeubles.	433-434	
		23-09-313	Pour autoriser le Directeur général et Greffier-trésorier ou la Directrice du service des Finances ou le Directeur adjoint du service des finances ou la Cadre-conseil à la Taxation et aux Finances – Enchérir et acquérir certains immeubles – Vente pour défaut de paiement de taxes.	434-435	
		<u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>			
		23-09-314	Pour confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec « MTMD » – Nommer mesdames Nancy Vaux, directrice du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et Suzanne Gobeil, préposée aux activités culturelles et à la vie communautaire du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à titre de Responsables des demandes de signalisation de type panneaux d’indication le long des routes provinciales 307 et 366 auprès dudit Ministère.	435-436	
		23-09-315	Pour autoriser des modifications au contrat et accepter des honoraires professionnels supplémentaires – Avenant 01 – Aménagement d’un terrain multisports à Val-des-Monts – Décréter une dépense supplémentaire au montant de 22 375 \$ « taxes en sus ».	436-437	
		---	NOTE 3 : Monsieur le Maire Jules Dagenais déclare ses intérêts, à 21 h 01, conformément à l’article 4.1 j), définissant la notion d’intérêt personnel, du règlement portant le numéro 896-22 « Normes applicables aux membres du conseil municipal de Val-des-Monts – Code d’éthique et de déontologie en matière municipale » étant donné qu’un membre de sa famille est à l’emploi du soumissionnaire et indique qu’il ne participera pas au débat de la présente résolution.	437	
		23-09-316	Pour accepter un soumissionnaire – Aménagement d’un terrain multisports à Val-des-Monts – Décréter une dépense au montant de 506 220 \$ « taxes en sus » – Soumission publique portant le numéro 23-07-06-042.	437-438	
		---	NOTE 4 : Monsieur le Maire Jules Dagenais reprend son siège à 21 h 03.	438	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE 2023		RÉSOLUTION NO	CONCERNANT	PAGES
SEPTEMBRE	05	---	<p><u>ENVIRONNEMENT ET URBANISME</u></p> <p>« RÉSOLUTION RETIRÉE »</p> <p>Pour appuyer la MRC des Collines-de-l'Outaouais – Démarche de demande à portée collective (volet 1) auprès Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) – Déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole.</p> <p><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u></p> <p>23-09-317 Pour autoriser messieurs Éric Lacasse, directeur du service de Sécurité incendie, et Éric Clément, directeur adjoint du service de Sécurité incendie – À assister au colloque sur la sécurité civile : Pour une collectivité plus résiliente – Du 11 au 13 octobre 2023, à Québec – Décréter une dépense au montant de 3 660 \$ « taxes incluses ».</p> <p>23-09-318 Pour autoriser des modifications au contrat et accepter des honoraires professionnels supplémentaires – Avenant numéro 19 – Médiation et Évaluation des demandes de supplément portant les numéros 25 et 26 – Lapalme Rheault Architectes et Associés – Construction de la caserne – Arrondissement Sud – Décréter une dépense supplémentaire au montant de 2 200 \$ « taxes en sus » – Décréter une dépense supplémentaire en affectant les excédents accumulés au montant de 2 200 \$ « taxes en sus ».</p> <p><u>RESSOURCES HUMAINES</u></p> <p>23-09-319 Pour accorder le statut de personnes salariées permanentes – Fin de la période de probation – Messieurs Sébastien Legault – Vincent Picotin, Charles-André Pilon, Jean-Sébastien Desforges et Vincent Martine-Forget à titre de Pompiers – Postes permanents à temps partiel – Service de sécurité incendie – Casernes no 1 et 2.</p> <p>23-09-320 Pour retenir les services de monsieur Carlos Gnacadja – Conseiller en gestion des actifs immobiliers au service des Travaux publics – Poste temporaire – 12 mois – À compter du 6 septembre 2023.</p> <p><u>GÉNÉRAL</u></p> <p>23-09-321 Pour accepter la levée de la séance.</p>	<p>439</p> <p>439-440</p> <p>440-442</p> <p>442-443</p> <p>443-444</p> <p>444</p>



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 5 septembre 2023, à 19 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de monsieur le Maire Jules Dagenais.

ÉTAIENT aussi présents : Mesdames les Conseillères Manon Tessier et Chantal Renaud, messieurs les Conseillers Jacques Lemay et Serge Lessard, madame la Conseillère Joëlle Gauthier et monsieur le Conseiller François Sylvestre.

ÉTAIENT également présents : Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier, et madame Stéphanie Michaud, directrice des services administratifs.

Monsieur le Maire Jules Dagenais constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 1^{er} septembre 2023

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Objet : Séances extraordinaire et ordinaire du 5 septembre 2023

Conformément aux dispositions des articles 5 et 5.4 du règlement portant le numéro 898-22, avis vous est donné par la présente, qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts est convoquée, par le soussigné, pour être tenue le mardi 5 septembre 2023, à compter de 19 h, à la salle du Conseil, de l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. RÉOLUTIONS

1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 5 septembre 2023.

- A.1 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023 :** Demande de dérogation mineure – Permettre la location à court terme d'une résidence de tourisme – 3, chemin des Bernaches.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- A.2 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023 :** Demande de dérogation mineure – Permettre un second agrandissement de l'habitation dérogatoire – 9, chemin de l'Éden.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- A.3 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023 :** Demande de dérogation mineure – Régulariser la façade d'un lot – 43, chemin des Campagnards.

PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

- A.4 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023**: Demande de dérogation mineure – Permettre l'agrandissement de la villa-dortoir, l'implantation d'un spa et l'aménagement d'un dôme en demi-cylindre – 886-L, route du Carrefour.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- A.5 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023**: Demande de dérogation mineure – Permettre l'implantation d'un garage – 68, rue Mitchell.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- A.6 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023**: Demande de dérogation mineure – Régulariser l'implantation d'une entrée charretière – 102, chemin du Ruisseau.

2. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 5 septembre 2023.

Le Directeur général
et Greffier-trésorier,

Julien Croteau

Conformément à l'article 49 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tout membre d'un conseil d'une municipalité dont le mandat est en cours à la date de l'entrée en vigueur du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de cette municipalité doit, dans les 30 jours qui suivent cette date, faire le serment suivant :

SERMENT D'OFFICE DU CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO TROIS

Monsieur le Conseiller Jacques Lemay, ayant été élu le 13 août 2023, procède à la lecture de son serment d'office et a été assermenté le 28 août 2023 :

Je soussigné, Jacques Lemay, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Val-des-Monts et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Assermenté devant moi, à Val-des-Monts, ce cinquième jour de septembre 2023.

Julien Croteau
Directeur général,
Greffier-trésorier et
Président d'élection

Jacque Lemay
Conseiller



No de résolution
ou annotation

23-09-300

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

INSCRIPTIONS AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

NOTE 1 : À 19 h 02, monsieur le Conseiller Jaques Lemay dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires au Directeur général et Greffier-trésorier, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2023

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE LESSARD**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

- A.1 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023 :** Demande de dérogation mineure – Permettre la location à court terme d'une résidence de tourisme – 3, chemin des Bernaches.
- A.2 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023 :** Demande de dérogation mineure – Permettre un second agrandissement de l'habitation dérogatoire – 9, chemin de l'Éden.
- A.3 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023 :** Demande de dérogation mineure – Régulariser la façade d'un lot – 43, chemin des Campagnards.
- A.4 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023 :** Demande de dérogation mineure – Permettre l'agrandissement de la villa-dortoir, l'implantation d'un spa et l'aménagement d'un dôme en demi-cylindre – 886-L, route du Carrefour.
- A.5 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023 :** Demande de dérogation mineure – Permettre l'implantation d'un garage – 68, rue Mitchell.
- A.6 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2023 :** Demande de dérogation mineure – Régulariser l'implantation d'une entrée charretière – 102, chemin du Ruisseau.

NOTE 2 : Toute personne intéressée a pu transmettre ses commentaires par écrit. La Municipalité de Val-des-Monts n'a reçu, dans le cadre de la consultation écrite, aucun commentaire.

NOTE 3 : Monsieur le Maire répond à la question relativement à l'assemblée publique de consultation A.4 et aucune question n'a été posée relativement aux assemblées publiques de consultation A.1 à A.3 et A.5 à A.6.



No de résolution
ou annotation

23-09-301

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2023

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LEMAY
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.

Julien Croteau
Directeur général et
Greffier-trésorier

Jules Dagenais
Maire



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 5 septembre 2023, à 19 h 11, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de monsieur le Maire Jules Dagenais.

ÉTAIENT aussi présents : Mesdames les Conseillères Manon Tessier et Chantal Renaud, messieurs les Conseillers Jacques Lemay et Serge Lessard, madame la Conseillère Joëlle Gauthier et monsieur le Conseiller François Sylvestre.

ÉTAIENT également présents : Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier, et madame Stéphanie Michaud, directrice des services administratifs.

Monsieur le Maire Jules Dagenais constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

INSCRIPTIONS AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

NOTE 1 : À 20 h 02, monsieur Grégoire Villeneuve, dépose un document à l'attention de monsieur François Sylvestre, conseiller du district numéro 6 et maire suppléant, concernant une demande d'informations en lien avec les accès (résidentiel – Nord Est et 1254, route du Carrefour) présents ou projetés le long du réseau routier provincial.

AVIS DE MOTION

Je, soussignée, Joëlle Gauthier, conseillère du district numéro cinq à la Municipalité de Val-des-Monts, donne avis de la présentation d'un projet de règlement pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 886-21 établissant un programme de subventions pour la plantation de végétaux sur la rive et dépose ledit projet de règlement à la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le Directeur général et Greffier-trésorier, informe les citoyens que le but de ce règlement vise à :

1. Modifier l'article 5.1, alinéa c), lequel doit dorénavant se lire comme suit :
 - c) Les demandes de subventions doivent être déposées entre le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre de l'année.
2. Modifier l'article 6.1, alinéa b), lequel doit dorénavant se lire comme suit :
 - a) Plan de plantation incluant l'emplacement des végétaux et les espèces désirées.
3. Modifier l'article 9, lequel doit dorénavant se lire comme suit :

La Municipalité statue que ce programme de subventions pour la plantation de végétaux sur la rive débutera le 1^{er} mars 2023 pour se terminer le 31 décembre 2025.

Joëlle Gauthier
Conseillère



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Serge Lessard, conseiller du district numéro quatre à la Municipalité de Val-des-Monts, donne avis de la présentation d'un projet de règlement pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 817-18 – Pour abroger et remplacer les règlements portant les numéros 782-16 et 786-16 – Pour édicter les modalités concernant la prise en charge par la municipalité de Val-des-Monts pour l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance et dépose ledit projet de règlement à la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le Directeur général et Greffier-trésorier informe les citoyens que le but de ce règlement est d'établir un programme d'aide financière visant à permettre aux associations de propriétaires visées par le règlement d'obtenir une aide financière pour l'entretien des chemins privés ouverts au public par tolérance et d'établir les modalités entourant cette aide financière.

Serge Lessard
Conseiller

23-09-302

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2023

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE LESSARD**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié en retirant l'item suivant, à savoir :

- ✓ Item 6.1 : Pour appuyer la MRC des Collines-de-l'Outaouais – Démarche de demande à portée collective (volet 1) auprès Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) – Déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-09-303

POUR ACCEPTER LES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AOÛT 2023

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS SYLVESTRE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte, tels que présentés, les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 1^{er} août 2023 et de la séance extraordinaire du 9 août 2023, tenues à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

23-09-304

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

POUR ACCEPTER UN SOUMISSIONNAIRE - ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE À LA VILLA ST-LOUIS-DE-FRANCE - DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 279 563 \$ « TAXES EN SUS » - SOUMISSION PUBLIQUE PORTANT LE NUMÉRO 23-07-10-043

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a octroyé, par bon de commande, à la firme Cosmel pour les services professionnels de génie conseil dans le cadre de la préparation de plans et devis pour l'achat et l'installation d'une génératrice à la Villa St-Louis-de-France et décréter une dépense au montant de 10 400 \$ « taxes en sus » pour la réalisation des services décrits à la soumission KK21-029-OS001;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 21 février 2023, la résolution portant le numéro 23-02-21, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 915-23 – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 2 700 000 \$ « taxes incluses »;

CONSIDÉRANT QUE le Conseiller en gestion des actifs immobiliers – Infrastructure au service des Travaux publics a demandé, le 13 juillet 2023, conformément au règlement portant le numéro 892-21 concernant la gestion contractuelle et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Délégation à certains employés – Pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'engager du personnel de la Municipalité de Val-des-Monts, des soumissions publiques portant le numéro 23-07-10-043, par annonce, parue le 17 juillet 2023, ainsi que sur le système électronique d'appels d'offres « SEAO » le 17 juillet 2023, aux fins d'effectuer l'achat et l'installation d'une génératrice à la Villa St-Louis de France;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont fait connaître leurs prix, et ce, suivant les demandes et exigences contenues dans le cahier des charges de la soumission publique portant le numéro 23-07-10-043, à savoir :

Soumissionnaires	Adresses	Prix soumis « taxes en sus »	Rang
Industries CAMA (4198191 Canada inc.)	800-A, rue de Vernon, Gatineau (Québec) J9J 3K5	279 563 \$	1 ^{er}
Seguin Morris inc.	620, rue de Vernon, Gatineau (Québec) J9J 3K5	352 182,88 \$	2 ^e

CONSIDÉRANT QUE la firme Cosmel a procédé à l'analyse des soumissions et recommande, dans une lettre, datée du 22 août 2023, signée par monsieur Frédéric Bernard, ingénieur, d'accepter la soumission en provenance de la firme Industries CAMA inc., sise au 800-A, rue de Vernon, Gatineau (Québec) J9J 3K5, au montant de 279 563 \$ « taxes en sus », comme étant la plus basse soumission conforme reçue, jugée la plus avantageuse pour la Municipalité de Val-des-Monts, et ce, pour la pour l'achat et l'installation d'une génératrice à la Villa St-Louis-de-France, sis au 74, chemin du Pont, Val-des-Monts (Québec) J8N 1L0.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LEMAY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur la recommandation de la firme Cosmel et l'approbation du bureau de la Direction générale, la soumission en provenance de la firme Industries CAMA inc., sise au 800-A, rue de Vernon, Gatineau (Québec) J9J 3K5, comme étant la plus basse soumission conforme reçue, jugée la plus avantageuse pour la Municipalité de Val-des-Monts, au montant de 279 563 \$ « taxes en sus », et ce, pour l'achat et l'installation d'une génératrice à la Villa St-Louis-de-France, sis au 74, chemin du Pont, Val-des-Monts (Québec) J8N 1L0, le tout conditionnellement à ce que le soumissionnaire transmette, s'il ne l'a pas déjà fait, les documents mentionnés aux documents d'appel d'offres portant le numéro 23-07-10-043.



No de résolution
ou annotation

23-09-304

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

3. Décrète une dépense totale au montant de 279 563 \$ « taxes en sus » et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités, et ce, suivant les dispositions de la soumission publique portant le numéro 23-07-10-043.
4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
5. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt portant le numéro 915-23.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION ELECTION PARTIELLE SCRUTIN DU DIMANCHE 13 AOÛT 2023

Monsieur le Maire,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,
Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président d'élection, j'ai le plaisir de vous soumettre mon rapport pour l'élection partielle qui s'est tenue dans notre Municipalité, le dimanche 13 août 2023. Tout ce processus électoral a débuté, pour mon équipe et le soussigné, au mois d'avril 2023 aux fins de bien planifier cet exercice démocratique, y incluant, les procédures et directives, la formation et l'information.

Au cours de la période d'avril à août 2023, plusieurs correspondances, autorisations, directives et procédures ont été reçues en provenance du bureau du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) – Sections : Scrutin et Financement.

Le 27 avril 2023, un mandat a été donné à la firme Innovision Plus inc. pour confectionner la liste électorale, à partir de la liste officielle du DGEQ, et voir à l'inscription des électeurs non domiciliés, à partir de la liste confectionnée par le bureau du Président d'élection.

Le 3 mai 2023, suivant les dispositions de l'article 87 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM), j'ai fait afficher dans le bureau de la Municipalité ainsi que sur notre site Internet la nomination de monsieur Richard Gervais à titre de superviseur d'élection, madame Betty Lagrenade à titre de secrétaire d'élection et de madame Karianne Boucher à titre d'adjointe au Président d'élection.

Il en fut de même pour tous les autres membres de mon personnel électoral au fur et à mesure de leur assermentation.

Le 5 mai 2023, un communiqué a été émis annonçant la démission de monsieur Claude Bergeron à titre de conseiller du district numéro 3, lequel a été diffusé en français sur le site Internet de la Municipalité. Ce communiqué a également été publié dans le journal local L'Envol, édition du 10 mai 2023.

Il est à noter que tous les avis publics et les documents inhérents concernant l'élection partielle du 13 août 2023 ont été également publiés sur le site Internet de la Municipalité sous la rubrique **Élection partielle**.

Le 6 juin 2023, un fichier contenant 346 noms d'électeurs non domiciliés ayant fait l'objet d'une mise à jour a été transmis à la firme Innovision Plus inc. pour confectionner la liste électorale de Val-des-Monts.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

Le 21 juin 2023, j'ai fait afficher l'avis d'élection sur le site Internet de la Municipalité de Val-des-Monts et sur le babillard prévu à cet effet à l'entrée de l'Hôtel de ville. Ce même avis a été publié en français et en anglais dans le journal local L'Envol le jour même.

Le 21 juin 2023, j'ai fait parvenir une lettre à tous les employés de la Municipalité pour les informer des dispositions de la Loi concernant le travail partisan des fonctionnaires en rapport avec le règlement portant le numéro 897-22 – Pour édicter les normes applicables aux employés de la Municipalité de Val-des-Monts – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale.

Du 30 juin au 14 juillet 2023, le bureau du Président d'élection a donné et remis à toutes personnes désireuses de se porter candidates de l'information et de la documentation relative aux élections. Également, la liste électorale permanente du DGEQ a été transmise à la firme Innovision Plus inc. pour la saisie des données.

Au cours de la période de juillet à août 2023, j'ai fait parvenir à tous les candidats de l'information concernant le déroulement du scrutin municipal. Mon bureau a procédé à des échanges et à l'émission de plusieurs écrits, adressés aux candidats indépendants autorisés et aux agents officiels, relativement, et sans en limiter la portée, à des questions sur l'affichage électoral, les conditions pour pouvoir voter, l'éligibilité d'un candidat, les rapports devant être soumis par l'agent officiel, etc.

Le 3 juillet 2023, le DGEQ a transmis au Président d'élection la liste électorale permanente comprenant 1 583 électeurs domiciliés. Ladite liste a été transmise, le jour même, à la firme Innovision Plus inc. pour la confection de la liste électorale en vue de son dépôt initial, et ce, avant le 14 juillet 2023.

Le 14 juillet 2023, la liste électorale a été déposée à mon bureau, par la firme Innovision Plus inc., et lors de son dépôt 1 927 électeurs y étaient inscrits comprenant 344 non domiciliés.

Le 14 juillet 2023, à la fin de la période des mises en candidatures, j'avais accepté les déclarations de candidatures suivantes :

District électoral numéro 3

Monsieur Benoit Carrière Candidat indépendant autorisé	11 juillet 2023 – 14 h 50
Monsieur Jacques Lemay Candidat indépendante autorisé	14 juillet 2023 – 14 h 34
Monsieur Stéphane Turgeon Candidat indépendant	14 juillet 2023 – 15 h 21

Le 17 juillet 2023, j'ai fait afficher, sur le site Internet de la Municipalité de Val-des-Monts et sur le babillard prévu à cet effet à l'entrée de l'Hôtel de ville, l'avis public du scrutin mentionnant le nom des personnes mises en candidatures pour le poste de conseiller(ère) du district électoral numéro 3, l'endroit, date et heures du bureau de vote par anticipation, l'endroit, date et heures du bureau de vote le jour du scrutin et l'endroit, date et heure du recensement des votes. Ce même avis a été publié en français dans le journal Le Droit, édition du 22 juillet 2023.

Le 17 juillet 2023, j'ai fait afficher, sur le site Internet de la Municipalité de Val-des-Monts et sur le babillard prévu à cet effet à l'entrée de l'Hôtel de ville, l'avis public de la révision de la liste électorale, les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale, l'endroit et les dates où la Commission de révision siégerait. Ce même avis a été publié en français dans le journal Le Droit, édition du 22 juillet 2023.

Le 17 juillet 2023, j'ai fait afficher, sur le site Internet de la Municipalité de Val-des-Monts et sur le babillard prévu à cet effet à l'entrée de l'Hôtel de ville, l'avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise les informant des dispositions de la Loi pour être inscrit sur la liste électorale. Ce même avis a été publié en français dans le journal Le Droit, édition du 22 juillet 2023.

Le 17 juillet 2023, j'ai fait parvenir un total de 1717 envois postaux, par l'entremise de la firme Innovision Plus inc. relativement à l'avis de révision ainsi que les cartes de rappel incluant un avis d'inscription indiquant les informations nécessaires pour le vote à toutes les adresses des personnes inscrites sur la liste électorale de même qu'à chacune des adresses où il n'y avait aucun électeur.

Le 17 juillet 2023, j'ai remis la liste électorale en 5 exemplaires sur support papier aux candidats ainsi que la limite préliminaire des dépenses électorales.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

Le 18 juillet 2023, j'ai fait afficher au bureau du soussigné, la liste du personnel travaillant à la Commission de révision.

Le 19 juillet 2023, une rencontre d'information avec tous les candidats et agents officiels a eu lieu afin d'assurer le succès du déroulement du vote le jour du vote par anticipation et lors de la journée du scrutin pour l'élection partielle du 13 août 2023.

Les 24 et 25 juillet 2023, durant la période de révision, la Commission de révision a siégé, à l'Hôtel de ville, sis au 1, route du Carrefour à Val-des-Monts, le 24 juillet 2023, de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30 et le 25 juillet 2023, de 10 h à 13 h, de 14 h 30 à 17 h 30 et de 19 h à 22 h, aux fins de prendre connaissance de la liste électorale et de recevoir les demandes d'inscription, de correction et de radiation.

À la fin de la période de révision, la Commission a procédé à l'inscription, la radiation et la correction de la liste électorale de la façon suivante :

DISTRICT ÉLECTORAL	NOMBRE D'ÉLECTEURS AVANT LA RÉVISION	INSCRIPTIONS	RADIATIONS	CORRECTIONS	NOMBRE D'ÉLECTEURS APRÈS LA RÉVISION
3	1927	3	2	1	1928

Les 20 et 31 juillet 2023 ainsi que les 2 et 9 août 2023, le bureau du Président d'élection a donné des sessions de formation à tout le personnel électoral travaillant le jour du vote par anticipation et le jour du scrutin et procédé aux assermentations requises.

Les 3 et 10 août 2023, j'ai fait afficher, au bureau du soussigné, la liste du personnel pour le vote par anticipation du 6 août 2023 et pour le scrutin du 13 août 2023.

Le 4 août 2023, monsieur Stéphane Turgeon a déposé une demande de désistement à titre de candidat au poste de conseiller du district no 3.

Le 6 août 2023, s'est tenue la journée du vote par anticipation entre 12 h et 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour à Val-des-Monts. À cette occasion, 41 électrices et électeurs ou personnes habiles à voter se sont prévalus de leur droit de vote.

Le 8 août 2023, conformément aux dispositions de l'article 184 de la LERM, la liste des électrices et électeurs ou des personnes habiles ayant voté par anticipation a été transmise aux candidats.

Le 13 août 2023 s'est tenue la journée du scrutin, entre 10 h et 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour à Val-des-Monts, district électoral numéro 3, sections de vote BVO-001 à BVO-004.

Le soir du scrutin, je proclamais élue à la majorité des voix exprimées, monsieur Jacques Lemay, à titre de conseiller du district électoral numéro 3.

RÉSULTAT DU SCRUTIN – RÉSUMÉ

CONSEILLER – DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 3	VOTES OBTENUS
Monsieur Benoit Carrière	45
Monsieur Jacques Lemay	85
Monsieur Stéphane Turgeon	Désistement – 4 août 2023
Bulletins de votes rejetés :	1

Un tableau détaillé fait partie des présentes.

À cette occasion 131 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote.

Le 14 août 2023, un communiqué a été publié sur le site Internet de la Municipalité de Val-des-Monts annonçant le candidat élu et démontrant les statistiques de l'élection partielle.

Le 18 août 2023, j'ai fait afficher, sur le site Internet de la Municipalité de Val-des-Monts et sur le babillard prévu à cet effet à l'entrée de l'Hôtel de ville, l'avis public du résultat proclamant monsieur Jacques Lemay à titre de Conseiller du district no 3. Cet avis a été publié dans le journal l'Envol le 23 août 2023.

Le 28 août 2023, à 14 h, j'ai procédé à l'assermentation de monsieur Jacques Lemay, à titre de conseiller du district électoral numéro 3.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

En terminant, je désire sincèrement remercier mon superviseur d'élection, monsieur Richard Gervais, ma secrétaire d'élection, madame Betty Lagrenade, et mon adjointe, madame Karianne Boucher, pour leur dévouement, leur rigueur, leur intégrité et leur efficacité, et ce, pour m'avoir secondée avec efficacité tout au long de ce processus démocratique.

Je désire souligner le travail de tout le personnel électoral tel que le coordonnateur procédural, les scrutateurs, les secrétaires, la primo, ainsi que le personnel à la table de vérification qui ont permis le bon déroulement de cette élection partielle.

Mes plus sincères remerciements vont également au personnel du service au financement du bureau du DGEQ, du service des scrutins municipaux et scolaires du bureau du DGEQ pour leur rapidité à répondre efficacement à nos demandes et surtout à leurs judicieux conseils ainsi qu'à la firme Innovision Plus inc. pour leur professionnalisme et leur soutien tout au long de la confection de la liste électorale et lors des travaux de la commission de révision.

Une copie de ce rapport sera, conformément aux directives et procédures, envoyée au Directeur général des élections du Québec et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le Président d'élection,

Julien Croteau

NOTE 2 : Monsieur le Conseiller François Sylvestre quitte son siège à 20 h 44 et reprend son siège à 20 h 45.

23-09-305

* Abroge et
remplace la
résolution
23-05-168

POUR NOMMER LES COMITÉS PERMANENTS ET AD HOC DU CONSEIL MUNICIPAL - PÉRIODE DU 5 SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2023 - ABROGER ET REMPLACER, LA RÉSOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 23-05-168 - DÉCRÉTER ET AUTORISER LES JETONS DE PRÉSENCES - 100 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts peut, en vertu de l'article 82 du Code municipal du Québec, créer des comités permanents ou ad hoc qui sont chargés de : l'Administration, Travaux publics, Finances et Taxation, Loisirs, Culture et Vie communautaire, Environnement et Urbanisme, Sécurité publique, Ressources humaines, Hygiène du milieu, communications, gestion, personnel, priorités, construction, voirie, sécurité civile, lutte contre les incendies, bibliothèques, patrimoine et autres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du règlement portant le numéro 921-23 – Règlement constituant le Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts, stipule qu'une allocation est attribué sous la forme d'un jeton de présence dont la valeur est déterminée par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'article 19.2 du règlement portant le numéro 898-22 concernant les règles d'ordre et de procédures du Conseil stipule que le Maire nomme les membres du conseil municipal qui siégeront aux différents comités créés par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'article 19.3 du règlement portant le numéro 898-22 concernant les règles d'ordre et de procédures du Conseil stipule que la Greffière-trésorière et Directrice générale nomme les fonctionnaires qui seront appointés aux différents comités.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE LESSARD**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Forme, conformément à l'article 82 du Code municipal du Québec, les comités suivants et nomme les membres du conseil et les fonctionnaires qui en feront partie, à savoir :



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

No de résolution
ou annotation

23-09-305

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU GREFFE			
1. Comité général ou plénier du Conseil	Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier, et tous les gestionnaires des services municipaux	Tous les membres du conseil municipal	Prendre des orientations ou des décisions sur les dossiers présentés par les fonctionnaires en vue de la séance du Conseil.
2. Rapide-O-Web des Collines	Monsieur Kevin St-Jacques, responsable des Communications	Monsieur le Maire Jules Dagenais Monsieur Kevin St-Jacques, responsable des Communications	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Conseil d'administration, faire rapport aux membres du conseil municipal concernant la mise sur pied d'une infrastructure de réseau sans fil aux fins de permettre l'accès au service Internet haute vitesse à l'ensemble de la population des municipalités de Val-des-Monts et de La Pêche et du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.
3. Comité Villa St-Louis-de-France	Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier Madame Michelle Périard-Brunet, directrice du service des Finances	Monsieur le Conseiller François Sylvestre Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité Villa St-Louis-de-France, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Conseil d'administration et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.
4. Mariage civil ou union civile	Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier, et les services municipaux	Madame la Conseillère Joëlle Gauthier Monsieur le Conseiller François Sylvestre	Le mandat est de s'acquitter des devoirs incombant aux mariages civils ou aux unions civiles, tel que prescrit par la Loi.
5. Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) – Transcollines	Monsieur Nour Eddine El Guemri, directeur du service des Travaux publics	Monsieur le Maire Jules Dagenais Monsieur le Conseiller Serge Lessard	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Conseil d'administration, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Comité Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) – Transcollines et soumettre tous les comptes rendus et rapport requis. Aucun jeton de présence n'est alloué par la Municipalité de Val-des-Monts.
6. Comité des chemins privés	Madame Sabrina Marengère, chargée de projet au service des Travaux publics	Monsieur le Maire Jules Dagenais Monsieur le Conseiller Serge Lessard, président 1 représentant du district no 3 1 représentant du district no 4 1 représentant du district no 5 1 représentant du district no 6	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière de modifications, législation et les normes applicables relatives à l'octroi de subventions pour les chemins privés. Voir à réviser le programme municipal des chemins : – Règlement concernant les normes de construction et de municipalisation de chemins, les infrastructures routières, existantes et les infrastructures routières nouvelles. – Règlement pour édicter les modalités concernant la prise en charge par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance.



No de résolution
ou annotation

23-09-305

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
SERVICE DES FINANCES			
7. Comité des Finances	<p>Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier</p> <p>Madame Michelle Périard-Brunet, directrice du service des Finances</p> <p>Monsieur Paul Rodrigue Fomi, directeur adjoint du service des Finances</p>	<p>Monsieur le Conseiller François Sylvestre, président</p> <p>Madame la Conseillère Chantal Renaud, vice-présidente</p>	<p>Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière de finances municipales, incluant les politiques et règlements ayant une incidence financière, préparer et soumettre les prévisions budgétaires, états financiers et rapports requis. En collaboration avec le service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, soumettre les recommandations pour les octrois aux organismes, associations, athlètes sportifs en matière des arts, du milieu récréatif, culturel et autres. Proposer des politiques visant le soutien financier des organismes.</p> <p>Voir à l'application du règlement instituant le fonds de pension et tout ce qui concerne les conventions collectives.</p> <p>Faire des recommandations aux membres du conseil municipal, en collaboration avec le service des Travaux publics, pour la réfection ou l'entretien de toutes ou parties de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable en vertu du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, le tout en conformité avec les articles 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1).</p> <p>S'assurer que le droit payable par un exploitant est calculé en fonction de la quantité, exprimée en tonnes métriques ou en mètres cubes, de substances, transformées ou non, qui sont des substances minérales de surface définies à l'article 1 de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1) ou des substances similaires provenant du recyclage des débris de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures.</p>
8. Comité de développement local	<p>Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier</p>	<p>Monsieur le Maire Jules Dagenais</p> <p>Madame la Conseillère Manon Tessier, présidente</p> <p>1 représentant - Regroupement des gens d'Affaires de la Municipalité de Val-des-Monts</p> <p>1 représentant du milieu de l'agriculture et de la foresterie</p> <p>1 représentant d'un organisme communautaire</p> <p>1 représentant d'un organisme des arts et de la culture</p> <p>1 représentant du Comité d'actions pour une école secondaire</p> <p>2 citoyens</p>	<p>Représenter la Municipalité de Val-des-Monts auprès de toute instance pour le traitement de dossiers de développement économique, immobilier, commercial, industriel, touristique, social et culturel au sein de la Municipalité et faire rapport aux membres du conseil municipal de ces activités de représentation et recommander tout partenariat qui en découlerait.</p> <p>Faire des recommandations aux membres du conseil municipal pour l'élaboration et la mise en place d'une Politique de développement municipal, de soutien aux entreprises et organismes sociaux culturels.</p> <p>Faire des recommandations aux membres du conseil municipal sur les investissements requis pour stimuler et soutenir le développement économique, social et culturel de la Municipalité.</p>



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

No de résolution
ou annotation

23-09-305

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE			
9. Acquisition d'œuvres d'art	Madame Nancy Vaux, directrice du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire	Monsieur le Maire Jules Dagenais Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier 2 membres du milieu artistique	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière d'acquisition d'œuvres d'art, et ce, en conformité avec la Politique d'acquisition d'œuvres d'art de la Municipalité de Val-des-Monts.
10. Comité Association récréative de Val-des-Monts	Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier	Madame la Conseillère Manon Tessier Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Conseil d'administration de la l'Association récréative de Val-des-Monts, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par l'Association et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.
11. Comité de gestion Nakkertok	Monsieur Ken St-Denis, directeur adjoint du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire	Madame la Conseillère Manon Tessier, présidente 1 représentant du Club de ski Nakkertok 1 représentant du Club de ski de fond des Collines 2 citoyens	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité ad hoc sur la gestion Nakkertok, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations, de la planification stratégique du parc Nakkertok Val-des-Monts et recommandations prises par ledit Comité. Soumettre tous les comptes rendus et rapports requis à la Direction générale. Autoriser, par entente, le maintien de la programmation du Club de ski Nakkertok, afin qu'il en assure la gestion.
12. Comité du Festival country de Val-des-Monts	Madame Nancy Vaux, directrice du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire Madame Marie-Milie Massicotte St-Ours, préposée aux événements spéciaux et aux communications	Madame la Conseillère Joëlle Gauthier	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité du Festival country de Val-des-Monts, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Conseil d'administration et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.
13. Comité de la Table des aînés des Collines	Madame Nancy Vaux, directrice du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire	Madame la Conseillère Joëlle Gauthier	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Comité de la Table des aînés des Collines, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Conseil d'administration et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.
14. Parcs et des espaces verts	Monsieur Ken St-Denis, directeur adjoint du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire	Madame la Conseillère Joëlle Gauthier, présidente Madame la Conseillère Manon Tessier, vice-présidente 2 citoyens représentant des familles 1 citoyen représentant des aînés	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière d'acquisition de terrains et de développement concernant les parcs et espaces verts sur le territoire de la Municipalité. Faire des recommandations quant aux actions ciblées dans le Plan directeur des parcs et des espaces verts. Faire des recommandations quant aux compensations relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que des dépenses liées aux fonds parcs et terrains de jeux de la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

23-09-305

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

COMITÉS PERMANENTS			
NOM DU COMITÉ	FONCTIONNAIRES RESPONSABLES	MEMBRES	MANDAT RECOMMANDATIONS
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE			
15. Comité – Association de la Foire de Poltimore	Monsieur Ken St-Denis, directeur adjoint du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire	Monsieur le Conseiller François Sylvestre	Représenter la Municipalité de Val-des-Monts au sein du Conseil d'administration de la l'Association de la Foire de Poltimore, faire rapport aux membres du conseil municipal des orientations et recommandations prises par le Conseil d'administration et soumettre tous les comptes rendus et rapports requis.
16. 50 ^e anniversaire de la Municipalité de Val-des-Monts	Bureau de la Direction générale	Madame la Conseillère Joëlle Gauthier, présidente Madame la Conseillère Manon Tessier, vice-présidente	
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME			
17. Comité Consultatif d'urbanisme	Monsieur André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme Monsieur Benoît Olivier, directeur adjoint du service de l'Environnement et de l'Urbanisme	Madame la Conseillère Chantal Renaud, présidente Monsieur Serge Lessard, vice-président	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière d'aménagement du territoire, effectuer des études en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction, formuler des avis sur les dérogations mineures, consulter les parties intéressées lors de citation d'un monument historique ou la constitution d'un site du patrimoine. Faire des recommandations aux membres du conseil municipal pour les questions relatives à l'environnement, voir à évaluer le contenu du plan d'urbanisme, en vigueur et en préparation, sur tous les aspects qui touchent l'environnement et d'en proposer la modification lorsque nécessaire. Voir à participer activement à l'élaboration et la mise en place de la politique environnementale de la Municipalité de Val-des-Monts.
18. Comité consultatif local du Patrimoine	Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier Monsieur André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme Monsieur Benoît Olivier, directeur adjoint du service de l'Environnement et de l'Urbanisme	Madame la Conseillère Manon Tessier, présidente 2 représentants non-élus du Comité de développement local 1 représentant du Conseil de la Fabrique de la paroisse Saint-Antoine-de-Padoue	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal pour les questions relatives aux immeubles patrimoniaux répertoriés sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts et la citation patrimoniale de certains de ces immeubles. Faire des recommandations aux membres du conseil municipal pour les questions relatives à la consolidation, le maintien et la requalification des immeubles patrimoniaux cités.
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES			
19. Comité des Ressources humaines	Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier Monsieur Sébastien Parent, Directeur du service des Ressources humaines	Monsieur le Conseiller François Sylvestre, président Monsieur le Conseiller Jacques Lemay, vice-président	Faire des recommandations aux membres du conseil municipal en matière de relations de travail, voir à l'application des conventions des conditions de travail, des conditions collectives, de la formation du personnel.

3. Mentionne, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 898-22, article 19.12, que monsieur le Maire et le Directeur général et Greffier-trésorier font partie d'office de tous les comités.



No de résolution
ou annotation

23-09-305

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

4. Abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 23-05-168.
5. Décrète des jetons de présences au montant de 100 \$ pour les citoyens faisant partie des comités suivants :
 - a. Comité d'acquisition d'œuvre d'art
 - b. Comité des chemins privés
 - c. Comité Consultatif d'urbanisme
 - d. Comité Consultatif local du patrimoine
 - e. Comité de développement local
 - f. Comité Nakkertok
 - g. Comité des parcs et espaces verts
 - h. Comité du 50^e anniversaire de la Municipalité
6. Autorise le bureau de la Direction générale à payer les jetons de présence en autant que les comptes rendus desdits comités susmentionnés soient déposés à la Direction générale.
7. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais, et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-09-306

POUR ACCEPTER UN ACCORD DE CONCILIATION - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC - MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS - EXPROPRIATION - PROPRIÉTAIRES DU LOT 3 745 936 - 260, CHEMIN SAUVÉ

CONSIDÉRANT QU'un avis d'expropriation a été signifié à la partie expropriée le 23 mars 2022, lequel a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, sous le numéro 27 121 814, le 30 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'éviter la tenue d'un procès, les parties désirent convenir d'un règlement hors Cour;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil municipal a pris connaissance de l'accord de conciliation et qu'il est dans l'intérêt public de régler le dossier hors Cour et qu'il déclare satisfait de l'accord de conciliation;

CONSIDÉRANT QUE l'accord de conciliation implique un montant d'indemnité finale de 15 000 \$, alors que seulement une portion de ce montant, soit la somme de 11 643,04 \$ porte intérêt à compter du 19 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 124 de la Loi sur la justice administrative, l'accord signé et constaté par écrit lie les parties;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 124 de la Loi sur la justice administrative, cet accord est intervenu à la suite d'un processus de conciliation présidé par les juges administratifs du Tribunal, messieurs Steven Lavoie et Guy Gagnon, et signé par ces derniers;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution confirme l'accord de conciliation et met fin à l'instance entre les parties, l'accord devient exécutoire comme une décision du Tribunal.



No de résolution
ou annotation

23-09-306

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE LESSARD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LEMAY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur la recommandation du Directeur du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, l'accord de conciliation entre la Municipalité de Val-des-Monts et les propriétaires du lot 3 745 936 au Cadastre du Québec et autorise le bureau de la Direction générale à transmettre à la partie expropriée la somme de 15 000 \$, alors que seulement une portion de ce montant, soit la somme de 11 643,04 \$, porte intérêt à compter du 19 août 2022.
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-09-307

POUR AUTORISER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2025 (PAVL) - VOLETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION - CHEMIN TOWNLINE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale 2021-2025 (PAVL) et que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant les routes locales sont de niveau 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Townline est un chemin limitrophe entre la Municipalité de Cantley et la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley est maître d'œuvre et responsable de l'entretien et de la réfection du chemin Townline en vertu de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts autorise la Municipalité de Cantley de s'engager à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts désire effectuer des travaux sur le chemin Townline :

NOM DU CHEMIN	TRONÇON	TYPE DE ROUTE LOCALE
Chemin Townline	De la route 307 à la rue de la Terre-Rouge	Locale 2

CONSIDÉRANT QUE monsieur Reda El Aouni, directeur aux services des citoyens de la Municipalité de Cantley agit à titre de représentant de ladite Municipalité auprès dudit Ministère dans le cadre de ce dossier.



No de résolution
ou annotation

23-09-307

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE LESSARD
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, sur la recommandation du Directeur du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, la demande d'aide financière proposée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2021-2025 (PAVL), volets Redressement et Accélération, et ce, pour la réfection du chemin limitrophe Townline.
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-09-308

**POUR ACCEPTER UN SOUMISSIONNAIRE - ACHAT
D'UNE PELLE EXCAVATRICE NEUVE SUR CHENILLE
DE TYPE COMMERCIAL AVEC CABINE, ÉQUIPEMENTS
ET ATTACHEMENTS OU ÉQUIVALENT - DÉCRÉTER
UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 308 437 \$ « TAXES
EN SUS » - SOUMISSION PUBLIQUE PORTANT LE
NUMÉRO 23-06-28-040**

CONSIDÉRANT QUE le Conseiller en gestion de projets – Génie civil au service des Travaux publics par intérim a demandé, le 21 juillet 2023, conformément au règlement portant le numéro 892-21 concernant la gestion contractuelle et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Délégation à certains fonctionnaires ou employés – Pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'engager du personnel de la Municipalité de Val-des-Monts, des soumissions publiques portant le numéro 23-06-28-040, sur le système électronique d'appels d'offres « SEAO », et ce, pour l'achat d'une pelle excavatrice neuve sur chenille de type commercial avec cabine, équipements et attachements ou équivalent;

CONSIDÉRANT QUE seul le soumissionnaire suivant a fait connaître son prix, et ce, suivant les demandes et exigences contenues dans le cahier des charges de la soumission publique portant le numéro 23-06-28-040, à savoir :

Soumissionnaire	Adresse	Prix soumis « Taxes en sus »	Statut
J.R. Brisson Équipement ltée	121, chemin St-Pierre Vars (Ontario) KOA 3H0	308 437 \$	Conforme

CONSIDÉRANT QUE le Conseiller en gestion de projets – Génie civil au service des Travaux publics par intérim recommande d'accepter la soumission en provenance de la compagnie J.R. Brisson Équipement ltée, sise au 121, chemin St-Pierre, Vars (Ontario) KOA 3H0, et ce, tel qu'indiqué dans le rapport d'analyse, daté du 25 août 2023, comme étant la seule soumission conforme reçue, jugée la plus avantageuse pour la Municipalité de Val-des-Monts, et ce, pour l'achat d'une pelle excavatrice neuve sur chenille de type commercial avec cabine, équipements et attachements ou équivalent, au montant de 308 437 \$ « taxes en sus ».

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS SYLVESTRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LEMAY**



No de résolution
ou annotation

23-09-308

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur la recommandation du Conseiller en gestion de projets – Génie civil au service des Travaux publics par intérim et l’approbation du bureau de la Direction générale, la soumission en provenance de la compagnie J.R. Brisson Équipement ltée, sise au 121, chemin St-Pierre, Vars (Ontario) K0A 3H0, comme étant la seule soumission conforme reçue, jugée la plus avantageuse pour la Municipalité de Val-des-Monts, et ce, tel qu’indiqué dans le rapport d’analyse, daté du 25 août 2023, pour l’achat d’une pelle excavatrice neuve sur chenille de type commercial avec cabine, équipements et attachements ou équivalent, au montant de 308 437 \$ « taxes en sus ».
3. Décrète une dépense au montant de 308 437 \$ « taxes en sus » et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités, et ce, suivant les dispositions de la soumission publique portant le numéro 23-06-28-040.
4. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d’emprunt portant le numéro 901-22.
5. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effets à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

23-09-309

POUR AUTORISER DES MODIFICATIONS AU CONTRAT ET ACCEPTER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES - AVENANT NUMÉRO 18 - PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RETRAIT DU RÉSERVOIR D’HUILE - LAPALME RHEAULT ARCHITECTES ET ASSOCIÉS - RÉNOVATION DU GARAGE OAKLEY-CAREY - DÉCRÉTER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE EN AFFECTANT LES EXCÉDENTS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS AU MONTANT DE 18 650 \$ « TAXES EN SUS »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d’une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 18 novembre 2014, la résolution portant le numéro 14-11-365, aux fins d’accepter un soumissionnaire pour les services professionnels d’architectes dans le cadre de la préparation de plans et devis pour la construction de deux nouvelles casernes, d’un nouveau garage, le réaménagement, la réfection et l’agrandissement de l’hôtel de ville ainsi que le réaménagement d’un garage municipal et décréter une dépense au montant de 455 374 \$ « taxes en sus » pour la réalisation des services 1 à 6 de la soumission publique portant le numéro 14-08-05-023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d’une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 4 juin 2019, la résolution portant le numéro 19-06-205, aux fins d’adopter le règlement portant le numéro 851-19 – Pour autoriser un règlement d’emprunt au montant de 6 900 000 \$ et décréter une dépense au montant de 6 900 000 \$, aux fins d’effectuer des travaux de construction d’une nouvelle caserne dans l’arrondissement Sud ainsi que des travaux de rénovation, d’aménagement, de réfection et de mise aux normes de l’ancien garage Déziel qui servira d’atelier pour les infrastructures, sis au 93, route du Carrefour, ainsi que du garage Oakley-Carey, sis au 1570, route du Carrefour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d’une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 2 juin 2020, la résolution portant le numéro 20-06-167, pour entériner le mandat octroyé à la firme Lapalme Rheault Architectes et Associés pour la réalisation des services 7 à 10 décrits aux documents contractuels de la soumission publique portant le numéro 14-08-05-023, et ce, dans le cadre des travaux de construction d’une nouvelle caserne dans l’arrondissement sud – Travaux de rénovation, d’aménagement, de réfection et de mise aux normes des garages Déziel et Oakley-Carey;



No de résolution
ou annotation

23-09-309

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 2 février 2021, la résolution portant le numéro 21-02-031, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 883-21 – Pour amender le règlement d'emprunt portant le numéro 851-19 au montant de 6 900 000 \$ et décréter une dépense au montant de 6 900 000 \$, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 880 000 \$ et décréter une dépense au montant additionnel de 880 000 \$, aux fins d'effectuer des travaux de construction d'une nouvelle caserne dans l'arrondissement Sud ainsi que des travaux de rénovation, d'aménagement, de réfection et de mise aux normes de l'ancien garage Déziel qui servira d'atelier pour les infrastructures, sis au 93, route du Carrefour, ainsi que du garage Oakley-Carey, sis au 1570, route du Carrefour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 21 février 2023, la résolution portant le numéro 23-02-053, aux fins d'accepter le soumissionnaire Call Fred inc. pour la rénovation du garage Oakley-Carey et décréter une dépense au montant de 844 000 \$ « taxes en sus », soumission publique portant le numéro 23-01-03-001;

CONSIDÉRANT QUE le 22 juin 2023, la firme Lapalme Rheault Architectes et Associés a fait une demande d'honoraires professionnels supplémentaires dans la proposition d'avenant AV-18 au montant de 18 650 \$ « taxes en sus », afin de préparer les plans et devis en lien avec un imprévu de chantier requérant le démantèlement du système de captation d'huile usée existant ainsi que la décontamination environnementale potentielle;

CONSIDÉRANT QUE le Conseiller en gestion des actifs immobiliers au service des Travaux publics recommande la modification au contrat pour les honoraires professionnels supplémentaires mentionnés dans l'avenant AV-18 pour un montant de 18 650 \$ « taxes en sus », et ce, conformément à l'article 10 du règlement portant le numéro 892-21 concernant la gestion contractuelle et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Délégation à certains employés – Pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'engager des employés.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS SYLVESTRE APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, sur la recommandation du Conseiller en gestion des actifs immobiliers du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, les modifications au contrat pour les honoraires professionnels supplémentaires de l'avenant AV-18, et ce, au montant de 18 650 \$ « taxes en sus ».
3. Décrète une dépense supplémentaire au montant de 18 650 \$ « taxes en sus » pour les honoraires professionnels supplémentaires énumérés dans l'avenant AV-18 et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités.
4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
5. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les excédents accumulés non affectés.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

23-09-310

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 23-007 -
COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISER LE BUREAU DE
LA DIRECTION GÉNÉRALE À EFFECTUER LES PAIEMENTS -
COMPTES À PAYER AU MONTANT DE 791 176,83 \$ -
COMPTES PAYÉS AU MONTANT DE 812 012,38 \$ -
SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS AU MONTANT DE 616 649,39 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 5 octobre 2021, la résolution portant le numéro 21-10-313, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 892-21, pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 852-19 concernant la gestion contractuelle et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Délégation à certains employés – Pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'engager du personnel;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.2 du règlement portant le numéro 892-21 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégués;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13.7 du règlement portant le numéro 892-21 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LEMAY
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport comptable du mois de juillet 2023, portant le numéro 23-007, totalisant une somme de 2 219 838,60 \$ concernant les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité ainsi que les salaires, à savoir :

SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS	
Paie du 6 juillet 2023	163 850,02 \$
Paie du 13 juillet 2023	135 385,06 \$
Paie du 20 juillet 2023	181 921,64 \$
Paie du 27 juillet 2023	135 492,67 \$
Total	616 649,39 \$

3. Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au montant de 1 603 189,21 \$.
4. Mentionne que le bureau de la Direction générale a émis à cet effet, durant le mois de juillet 2023, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 1 603 189,21 \$.
5. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

23-09-311

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À PAYER À LA FIRME D'AVOCATS RPGL (SENCRL) - HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS AU MONTANT DE 47 174,49 \$ « TAXES INCLUSES »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 1^{er} novembre 2022, la résolution portant le numéro 22-11-394, aux fins d'accepter la soumission en provenance de la firme RPGL avocats (SENCRL), pour la fourniture de services professionnels – Conseillers juridiques, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats RPGL a fait parvenir au bureau de la Direction générale des comptes intérimaires relativement aux dossiers suivants, à savoir :

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	TPS	TVQ	TOTAL
N/Réf. : EU – 107, chemin Avon Résolution numéro : 17-06-242 V/Réf. : 8293-555	117,00 \$	4 980,00 \$	254,85 \$	508,43 \$	5 860,28 \$
N/Réf. : EU – 39, chemin des Jaseurs Résolution numéro : 17-12-443 V/Réf. : 8293-574	49,50 \$	---	2,48 \$	4,94 \$	56,92 \$
N/Réf. : EU – 1840 et 1797, route du Carrefour Bon de commande : 10321 V/Réf. : 8293-602	49,50 \$	---	2,48 \$	4,94 \$	56,92 \$
N/Réf. : EU – 160, chemin M.-D.-Barr Bon de commande : 13261 V/Réf. : 8293-717	49,50 \$	---	2,48 \$	4,94 \$	56,92 \$
N/Réf. : EU – 43, chemin Bord-de-l'Eau Résolution numéro : 21-07-218 Bon de commande : 13648 V/Réf. : 8293-721	---	2 516,25 \$	125,81 \$	251,00 \$	2 893,06 \$
N/Réf. : TP – Expropriation – Réfection des chemins Sauvé et de Buckingham Résolution numéro : 21-05-135 V/Réf. : 8293-740	1 303,50 \$	768,52 \$	103,60 \$	206,68 \$	2 382,30 \$
N/Réf. : RH – Ressources humaines Bon de commande : 20321 V/Réf. : 8293-818	14 175,00 \$	---	708,75 \$	1 413,96 \$	16 297,71 \$
N/Réf. : EU – 67, chemin Coldwell Résolution : 22-09-346 V/Réf. : 8293-839	256,50 \$	---	12,83 \$	25,59 \$	294,92 \$
N/Réf. : RH – Ressources humaines V/Réf. : 8293-843	175,00 \$	---	8,75 \$	17,46 \$	201,21 \$
N/Réf. : RH – Ressources humaines Bon de commande : 17766 V/Réf. : 8293-847	1 670,00 \$	7 262,25 \$	435,06 \$	867,95 \$	10 235,26 \$
N/Réf. : EU – 48, rue Mitchell Résolution : 23-02-040 V/Réf. : 8293-865	388,50 \$	653,40 \$	29,00 \$	57,85 \$	1 128,75 \$
N/Réf. : EU – 1711, route du Carrefour Résolution : 23-02-040 V/Réf. : 8293-866	323,50 \$	15,00 \$	16,93 \$	33,77 \$	389,20 \$
N/Réf. : EU – 80, chemin du Parc Résolution : 23-02-040 V/Réf. : 8293-867	388,50 \$	690,60 \$	30,86 \$	61,56 \$	1 171,52 \$
N/Réf. : EU – 9, chemin du Lac-Huot Résolution : 23-02-040 V/Réf. : 8293-868	388,50 \$	517,20 \$	22,19 \$	44,26 \$	972,15 \$
N/Réf. : EU – 65, chemin de la Bourgade Résolution numéro : 23-03-084 V/Réf. : 8293-871	1 195,50 \$	465,00 \$	59,78 \$	119,25 \$	1 839,53 \$
N/Réf. : EU – 266, chemin du Pont Résolution numéro : 23-03-084 V/Réf. : 8293-872	388,50 \$	704,20 \$	31,54 \$	62,91 \$	1 187,15 \$



No de résolution
ou annotation

23-09-311

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	TPS	TVQ	TOTAL
N/Réf. : EU – 23, chemin McNicoll Résolution numéro : 23-03-084 V/Réf. : 8293-874	1 153,50 \$	464,00 \$	57,68 \$	115,06 \$	1 790,24 \$
N/Réf. : EU – 21, rue des Pins Bon de commande : 19121 V/Réf. : 8293-888	313,50 \$	---	15,68 \$	31,27 \$	360,45 \$
TOTAUX	22 385,50 \$	19 036,42 \$	1 920,75 \$	3 831,82 \$	47 174,49 \$

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS SYLVESTRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LEMAY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Décrète, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dépense au montant de 47 174,49 \$ « taxes incluses » et autorise le bureau de la Direction générale à payer les honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats RPGL.
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
4. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTES BUDGÉTAIRES	MONTANTS	DESCRIPTIONS
02-320-00-412	2 175,36 \$	Frais juridiques – Voirie
02-610-00-412	16 730,52 \$	Frais juridiques – Urbanisme
02-160-00-412	24 431,95 \$	Frais juridiques – Loisirs
54-134-91-000	1 920,75 \$	TPS à recevoir – Ristourne
54-135-91-000	1 915,91 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-09-312

**POUR APPROUVER LA LISTE DES IMMEUBLES À
ÊTRE MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT
DE TAXES - 7 DÉCEMBRE 2023 - AUTORISER LE
BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À
TRANSMETTRE LADITE LISTE DES IMMEUBLES**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1022 et suivants du Code municipal du Québec, le Directeur général et Greffier-trésorier de la Municipalité, s'il en reçoit l'ordre du Conseil municipal, doit préparer et transmettre l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais a compétence pour effectuer la vente pour défaut de paiement de taxes et que la vente desdits immeubles doit être tenue le 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes, ayant un solde non payé pour l'année 2021, a été déposée par le Directeur adjoint du service des Finances;



No de résolution
ou annotation

23-09-312

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs demandes de paiements, les contribuables mentionnés sur la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes, pour l'année 2023, tardent toujours à acquitter leur compte de taxes et les montants indiqués dans ce rapport ne comprennent pas toute autre facturation complémentaire pouvant être effectuée durant l'année 2023.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS SYLVESTRE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Approuve, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, la liste des propriétés ayant un solde non payé pour l'année 2021, à vendre pour défaut de paiement de taxes, laquelle est annexée à la présente résolution.
3. Autorise, le bureau de la Direction générale, à transmettre la liste des propriétés ayant un solde non payé pour l'année 2021, à vendre pour défaut de paiement de taxes, à la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais ainsi qu'à chaque commission scolaire et centre de service scolaire ayant compétence sur le territoire où sont situés ces immeubles.
4. Autorise le Directeur général et Greffier-trésorier, ou ses remplaçants, à retirer de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes, les immeubles dont le propriétaire aura effectué le paiement des taxes pour l'année 2021, et ce, avant le 13 septembre 2023.
5. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-09-313

POUR AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER- TRÉSORIER OU LA DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES OU LE DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES FINANCES OU LA CADRE-CONSEIL À LA TAXATION ET AUX FINANCES - ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES - VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 5 septembre 2023, la résolution portant le numéro 23-09-312, aux fins d'autoriser la vente de certains immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser le Directeur général et Greffier-trésorier ou la Directrice du service des Finances ou le Directeur adjoint du service des Finances ou la Cadre-conseil à la Taxation et aux Finances à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes.



No de résolution
ou annotation

23-09-313

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE LESSARD
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le Directeur général et Greffier-trésorier ou la Directrice du service des Finances ou le Directeur adjoint du service des Finances ou la Cadre-conseil à la Taxation et aux Finances, à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 7 décembre 2023, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-09-314

POUR CONFIRMER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC « MTMD » - NOMMER MESDAMES NANCY VAUX, DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET SUZANNE GOBEIL, PRÉPOSÉE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET À LA VIE COMMUNAUTAIRE DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE À TITRE DE RESPONSABLES DES DEMANDES DE SIGNALISATION DE TYPE PANNEAUX D'INDICATION LE LONG DES ROUTES PROVINCIALES 307 ET 366 AUPRÈS DUDIT MINISTÈRE

CONSIDÉRANT QUE les routes provinciales 307 et 366, lesquelles sillonnent le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts, sont régies par le Règlement sur la signalisation routière du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec « MTMD » et qui encadre l'installation de la signalisation de type panneaux d'indication;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de panneaux d'indication sur le long des routes provinciales nécessite une autorisation du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts souhaite que des panneaux d'indication soient installés le long des routes provinciales 307 et 366 afin de promouvoir l'ensemble des installations municipales;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun de nommer mesdames Nancy Vaux, directrice du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, et Suzanne Gobeil, préposée aux activités culturelles et à la vie communautaire du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, à titre de responsables des demandes de signalisation de type panneaux d'indication le long des routes provinciales 307 et 366 auprès dudit Ministère.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

23-09-314

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

2. Autorise, sur la recommandation de la Directrice du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et l'approbation du bureau de la Direction générale, le dépôt des demandes de signalisation sur les routes provinciales 307 et 366 auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable « MTMD », et ce, afin d'installer des panneaux d'indication pour la promotion des installations municipales.
3. Nomme mesdames Nancy Vaux, directrice du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, et Suzanne Gobeil, préposée aux activités culturelles et à la vie communautaire du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, à titre de responsables des demandes de signalisation auprès dudit Ministère.
4. Autorise mesdames Nancy Vaux, directrice du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, ou Suzanne Gobeil, préposée aux activités culturelles et à la vie communautaire du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, à agir et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents relatifs à cette demande mentionnée ci-dessus.
5. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-09-315

POUR AUTORISER DES MODIFICATIONS AU CONTRAT ET ACCEPTER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES - AVENANT 01 - AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS À VAL-DES-MONTS - DÉCRÉTER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE AU MONTANT DE 22 375 \$ « TAXES EN SUS »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 18 novembre 2014, la résolution portant le numéro 14-11-365, aux fins d'accepter un soumissionnaire pour les services professionnels d'architectes dans le cadre de la préparation de plans et devis pour l'aménagement d'un terrain multisports à Val-des-Monts et décréter une dépense au montant de 19 950 \$ « taxes en sus » pour la réalisation des services décrits à la soumission 223220, soumise par la firme d'architecture paysagiste KAP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 21 février 2023, la résolution portant le numéro 23-02-058, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 913-23 – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 3 000 000 \$ et décréter une dépense au montant de 3 000 000 \$ aux fins d'assurer la réalisation des projets d'investissements aux infrastructures destinées au service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire situées sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires supplémentaires au montant de 22 375 \$ « taxes en sus » ont été demandés dans la proposition d'avenant AV-01, par la firme KAP, pour effectuer des modifications aux plans et devis définitifs et pour effectuer le mandat de surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT QUE le Conseiller en gestion des actifs immobiliers au service des Travaux publics a recommandé la modification au contrat pour les honoraires professionnels supplémentaires mentionnés dans l'avenant AV-01, pour un montant de 22 375 \$ « taxes en sus », et ce, conformément à l'article 10 du règlement portant le numéro 892-21 concernant la gestion contractuelle et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Délégation à certains employés – Pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'engager des employés.



No de résolution
ou annotation

23-09-315

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE LESSARD**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, sur la recommandation du Conseiller en gestion des actifs immobiliers au service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, les modifications au contrat pour les honoraires professionnels supplémentaires de l'avenant AV-01, et ce, au montant de 22 375 \$ « taxes en sus ».
3. Décrète une dépense supplémentaire au montant de 22 375 \$ « taxes en sus » pour les honoraires professionnels supplémentaires énumérés dans l'avenant AV-01 et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités.
4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
5. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt portant le numéro 913-23.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

NOTE 3 : Monsieur le Maire Jules Dagenais déclare ses intérêts, à 21 h 01, conformément à l'article 4.1 j), définissant la notion d'intérêt personnel, du règlement portant le numéro 896-22 « Normes applicables aux membres du conseil municipal de Val-des-Monts – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale » étant donné qu'un membre de sa famille est à l'emploi du soumissionnaire et indique qu'il ne participera pas au débat de la présente résolution.

23-09-316

**POUR ACCEPTER UN SOUMISSIONNAIRE -
AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS À
VAL-DES-MONTS - DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU
MONTANT DE 506 220 \$ « TAXES EN SUS » - SOUMISSION
PUBLIQUE PORTANT LE NUMÉRO 23-07-06-042**

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecture paysagiste KAP nous a fait parvenir une offre de services professionnels dans le cadre de la préparation de plans et devis pour l'aménagement d'un terrain multisports à Val-des-Monts au montant de 19 950 \$ « taxes en sus » pour la réalisation des services décrits à la soumission 223220;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 21 février 2023, la résolution portant le numéro 23-02-058, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 913-23 – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 3 000 000 \$ et décréter une dépense au montant de 3 000 000 \$ aux fins d'assurer la réalisation des projets d'investissements aux infrastructures destinées au service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire situées sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE le Conseiller en gestion des actifs immobiliers – Infrastructure au service des Travaux publics a demandé, le 2 août 2023, conformément au règlement portant le numéro 892-21 concernant la gestion contractuelle et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Délégation à certains employés – Pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'engager du personnel de la Municipalité de Val-des-Monts, des soumissions publiques portant le numéro 23-07-06-042, par annonce parue le 3 août 2023 ainsi que sur le système électronique d'appels d'offres « SEAO », le 11 août 2023, aux fins d'aménager un terrain multisports à Val-des-Monts, sis au 24, chemin du Parc, Val-des-Monts (Québec) J8N 4J8;



No de résolution
ou annotation

23-09-316

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont fait connaître leurs prix, et ce, suivant les demandes et exigences contenues dans le cahier des charges de la soumission publique portant le numéro 23-07-06-042, à savoir :

Soumissionnaires	Adresses	Prix soumis « taxes en sus »	Rang
Eurovia Québec Construction inc.	960, chemin Edelweiss, Wakefield (Québec) J0X 3G0	506 220,00 \$	1 ^{er}
4198191 Canada inc (Industries CAMA)	800-A, rue Vernon, Gatineau (Québec) J9J 3K5	661 793,49 \$	2 ^e

CONSIDÉRANT QUE la firme KAP a procédé à l'analyse des soumissions et recommande, dans une lettre, datée du 1^{er} septembre 2023, signée par madame Sandra Larouche, architecte paysagiste, d'accepter la soumission en provenance de la firme Eurovia Québec Construction inc., sise au 960, chemin Edelweiss, Wakefield (Québec) J0X 3G0, au montant de 506 220 \$ « taxes en sus », comme étant la plus basse soumission conforme reçue, jugée la plus avantageuse pour la Municipalité de Val-des-Monts, et ce, pour l'aménagement d'un terrain multisports à Val-des-Monts, sis au 24, chemin du Parc, Val-des-Monts (Québec) J8N 4J8, le tout conditionnellement à ce que le soumissionnaire transmette, s'il ne l'a pas déjà fait, les documents mentionnés aux documents d'appel d'offres portant le numéro 23-07-06-042.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LEMAY APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur la recommandation de la firme KAP et l'approbation du bureau de la Direction générale, la soumission en provenance de la firme Eurovia Québec Construction inc., sise au 960, chemin Edelweiss, Wakefield (Québec) J0X 3G0, comme étant la plus basse soumission conforme reçue, jugée la plus avantageuse pour la Municipalité de Val-des-Monts, au montant de 506 220 \$ « taxes en sus », et ce, pour l'aménagement d'un terrain multisports à Val-des-Monts, sis au 24, chemin du Parc, Val-des-Monts (Québec) J8N 4J8, le tout conditionnellement à ce que le soumissionnaire transmette, s'il ne l'a pas déjà fait, les documents mentionnés aux documents d'appel d'offres portant le numéro 23-07-06-042.
3. Décrète une dépense totale au montant de 506 220 \$ « taxes en sus » et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités, et ce, suivant les dispositions de la soumission publique portant le numéro 23-07-06-042.
4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire suppléant François Sylvestre et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
5. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt portant le numéro 913-23.

Monsieur le Maire suppléant François Sylvestre, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

NOTE 4 : Monsieur le Maire Jules Dagenais reprend son siège à 21 h 03.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

« RÉSOLUTION RETIRÉE »

POUR APPUYER LA MRC DES COLLINES DE L'OUTAOUAIS - DÉMARCHE DE DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (VOLET 1) AUPRÈS COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) - DÉTERMINER DANS QUELS CAS ET À QUELLES CONDITIONS DE NOUVELLES UTILISATIONS À DES FINS RÉSIDENNELLES POURRAIENT ÊTRE IMPLANTÉES EN ZONE AGRICOLE

23-09-317

POUR AUTORISER MESSIEURS ÉRIC LACASSE, DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, ET ÉRIC CLÉMENT, DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - À ASSISTER AU COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE: POUR UNE COLLECTIVITÉ PLUS RÉSILIENTE - DU 11 AU 13 OCTOBRE 2023, À QUÉBEC - DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 3 660 \$ « TAXES EN SUS »

CONSIDÉRANT QUE le Colloque sur la sécurité civile rassemble chaque année près de 600 personnes travaillant dans les domaines liés à la prévention, à la préparation, aux mesures d'urgence et à la continuité des opérations ainsi qu'au bénévolat en sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE cet événement incontournable permet aux milieux municipal, provincial, fédéral, privé et communautaire de réseauter, d'échanger sur la gestion des risques et des sinistres et de partager de bonnes pratiques pour mieux protéger la population et les biens essentiels;

CONSIDÉRANT QUE le Colloque sur la sécurité civile est organisé par le ministère de la Sécurité publique (MSP), en partenariat avec l'Association de sécurité civile du Québec (ASCQ), le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM) et le Réseau d'échange en continuité des opérations du Québec (RÉCO-Québec).

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS SYLVESTRE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, sur la recommandation et l'approbation du bureau de la Direction générale, messieurs Éric Lacasse, directeur du service de Sécurité incendie, et Éric Clément, directeur adjoint du service de Sécurité incendie, à assister au Colloque sur la sécurité civile qui aura lieu du 11 au 13 octobre 2023, à Québec.
3. Décrète une dépense au montant de 3 660 \$ « taxes en sus ».
4. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour payer l'inscription et effectuer les paiements des frais inhérents ou le remboursement concernant les frais encourus. Un rapport des dépenses et des frais encourus ainsi qu'un rapport de la formation devront être déposés au Directeur général et Greffier-trésorier.
5. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

23-09-317

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

6. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTES BUDGÉTAIRES	MONTANTS	DESCRIPTIONS
02-220-00-346	3 569,58 \$	Congrès et délégation
02-220-00-310	272,97 \$	Frais de déplacement
54-134-91-000	183,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
54-135-91-000	182,54 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-09-318

POUR AUTORISER DES MODIFICATIONS AU CONTRAT ET ACCEPTER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES - AVENANT NUMÉRO 19 - MÉDIATION ET ÉVALUATION DES DEMANDES DE SUPPLÉMENT PORTANT LES NUMÉROS 25 ET 26 - LAPALME RHEAULT ARCHITECTES ET ASSOCIÉS - CONSTRUCTION DE LA CASERNE - ARRONDISSEMENT SUD - DÉCRÉTER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE EN AFFECTANT LES EXCÉDENTS ACCUMULÉS AU MONTANT DE 2 200 \$ « TAXES EN SUS »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 18 novembre 2014, la résolution portant le numéro 14-11-365, aux fins d'accepter un soumissionnaire pour les services professionnels d'architectes dans le cadre de la préparation de plans et devis pour la construction de deux nouvelles casernes, d'un nouveau garage, le réaménagement, la réfection et l'agrandissement de l'hôtel de ville ainsi que le réaménagement d'un garage municipal et décréter une dépense au montant de 455 374 \$ « taxes en sus » pour la réalisation des services 1 à 6 de la soumission publique portant le numéro 14-08-05-023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 4 juin 2019, la résolution portant le numéro 19-06-205, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 851-19 – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 6 900 000 \$ et décréter une dépense au montant de 6 900 000 \$ aux fins d'effectuer des travaux de construction d'une nouvelle caserne dans l'arrondissement Sud ainsi que des travaux de rénovation, d'aménagement, de réfection et de mise aux normes de l'ancien garage Déziel qui servira d'atelier pour les infrastructures, sis au 93, route du Carrefour, ainsi que du garage Oakley-Carey, sis au 1570, route du Carrefour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 2 juin 2020, la résolution portant le numéro 20-06-167, pour entériner le mandat octroyé à la firme Lapalme Rheault Architectes et Associés pour la réalisation des services 7 à 10 décrits aux documents contractuels de la soumission publique portant le numéro 14-08-05-023, et ce, dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne dans l'arrondissement Sud – Travaux de rénovation, d'aménagement, de réfection et de mise aux normes des garages Déziel et Oakley-Carey;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 2 février 2021, la résolution portant le numéro 21-02-031, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 883-21 – Pour amender le règlement d'emprunt portant le numéro 851-19 au montant de 6 900 000 \$ et décréter une dépense au montant de 6 900 000 \$ afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 880 000 \$ et décréter une dépense au montant additionnel de 880 000 \$ aux fins d'effectuer des travaux de construction d'une nouvelle caserne dans l'arrondissement Sud ainsi que des travaux de rénovation, d'aménagement, de réfection et de mise aux normes de l'ancien garage Déziel qui servira d'atelier pour les infrastructures, sis au 93, route du Carrefour, ainsi que du garage Oakley-Carey, sis au 1570, route du Carrefour;



No de résolution
ou annotation

23-09-318

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 4 mai 2021, la résolution portant le numéro 21-05-145, aux fins d'accepter un soumissionnaire pour la construction d'une caserne dans l'arrondissement Sud et décréter une dépense au montant de 4 976 817 \$ « taxes en sus », soumission publique portant le numéro 20-11-03-045;

CONSIDÉRANT QUE le 21 décembre 2022, les Industries CAMA ont fait des demandes de supplément portant les numéros 25 et 26;

CONSIDÉRANT QUE le Conseiller en gestion des actifs immobiliers au service des Travaux publics a recommandé des ajouts au mandat professionnel de la firme Lapalme Rheault Architectes et Associés afin d'effectuer l'évaluation des demandes de supplément portant les numéros 25 et 26 des Industries CAMA;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires supplémentaires au montant de 10 000 \$ « taxes en sus » ont été demandés dans la proposition d'avenant AV-17R1 par la firme Lapalme Rheault Architectes et Associés pour effectuer les modifications;

CONSIDÉRANT QUE le Conseiller en gestion des actifs immobiliers au service des Travaux publics a recommandé la modification au contrat pour les honoraires professionnels supplémentaires mentionnés dans l'avenant AV-17R1, pour un montant de 10 000 \$ « taxes en sus », et ce, conformément à l'article 10 du règlement portant le numéro 892-21 concernant la gestion contractuelle et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Délégation à certains employés – Pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'engager des employés;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires supplémentaires au montant de 2 200 \$ « taxes en sus » sont demandés dans la proposition d'avenant AV-19, par la firme Lapalme Rheault Architectes et Associés pour compléter l'évaluation des demandes de suppléments portant les numéros 25 et 26 des Industries CAMA, ce incluant la présence à des séances de médiation pour convenir d'une entente entre les Industries CAMA et la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE le Conseiller en gestion des actifs immobiliers au service des Travaux publics recommande la modification au contrat pour les honoraires professionnels supplémentaires mentionnés dans l'avenant AV-19 pour un montant de 2 200 \$ « taxes en sus », et ce, conformément à l'article 10 du règlement portant le numéro 892-21 concernant la gestion contractuelle et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Délégation à certains employés – Pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'engager des employés.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS SYLVESTRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE LESSARD**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, sur la recommandation du Conseiller en gestion des actifs immobiliers au service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, les modifications au contrat pour les honoraires professionnels supplémentaires de l'avenant AV-19, et ce, au montant de 2 200 \$ « taxes en sus ».
3. Décrète une dépense supplémentaire au montant de 2 200 \$ « taxes en sus » pour les honoraires professionnels supplémentaires énumérés dans l'avenant AV-19 et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités.
4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

23-09-318

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

5. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les excédents accumulés non affectés.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-09-319

POUR ACCORDER LE STATUT DE PERSONNES SALARIÉES PERMANENTES - FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION - MESSIEURS SÉBASTIEN LEGAULT - VINCENT PICOTIN, CHARLES-ANDRÉ PILON, JEAN-SÉBASTIEN DESFORGES ET VINCENT MARTINE-FORGET À TITRE DE POMPIERS - POSTES PERMANENTS À TEMPS PARTIEL - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - CASERNES NO 1 ET 2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 3 octobre 2017, la résolution portant le numéro 17-08-306, aux fins d'accepter la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et l'Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts, pour la période du 16 août 2016 au 31 décembre 2021, et que des négociations sont actuellement en cours en vue de son renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 septembre 2022, la résolution portant le numéro 22-09-318, aux fins d'entériner l'embauche et de retenir les services de pompiers au service de Sécurité incendie, postes permanents à temps partiel, aux casernes nos 1 et 2, à savoir :

1. Monsieur Sébastien Legault, à la caserne no 2, et ce, à compter du 6 septembre 2022.
2. Monsieur Vincent Picotin, à la caserne no 1, et ce, à compter du 7 septembre 2022.
3. Monsieur Charles-André Pilon, à la caserne no 2, et ce, à compter du 8 septembre 2022.
4. Monsieur Jean-Sébastien Desforges, à la caserne no 2, et ce, à compter du 9 septembre 2022.
5. Monsieur Vincent Martine-Forget, à la caserne no 1, et ce, à compter du 12 septembre 2022.

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité incendie recommande d'accorder le statut de personnes salariées permanentes à messieurs Sébastien Legault, Vincent Picotin, Charles-André Pilon, Jean-Sébastien Desforges et Vincent Martine-Forget à titre de Pompiers au service de Sécurité incendie, postes permanents à temps partiel.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LEMAY
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accorde, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du bureau de la Direction générale, le statut de personne salariée permanente à monsieur Sébastien Legault à titre de Pompier au service de Sécurité incendie, poste permanent à temps partiel, et reconnaît son ancienneté au 6 septembre 2022.



No de résolution
ou annotation

23-09-319

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

3. Accorde, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du bureau de la Direction générale, le statut de personne salariée permanente à monsieur Vincent Picotin à titre de Pompier au service de Sécurité incendie, poste permanent à temps partiel, et reconnaît son ancienneté au 7 septembre 2022.
4. Accorde, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du bureau de la Direction générale, le statut de personne salariée permanente à monsieur Charles-André Pilon à titre de Pompier au service de Sécurité incendie, poste permanent à temps partiel, et reconnaît son ancienneté au 8 septembre 2022.
5. Accorde, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du bureau de la Direction générale, le statut de personne salariée permanente à monsieur Jean-Sébastien Desforges à titre de Pompier au service de Sécurité incendie, poste permanent à temps partiel, et reconnaît son ancienneté au 9 septembre 2022.
6. Accorde, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du bureau de la Direction générale, le statut de personne salariée permanente à monsieur Vincent Martine-Forget à titre de Pompier au service de Sécurité incendie, poste permanent à temps partiel, et reconnaît son ancienneté au 12 septembre 2022.
7. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de la convention collective de l'Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts.
8. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-09-320

POUR RETENIR LES SERVICES DE MONSIEUR CARLOS GNACADJA - CONSEILLER EN GESTION DES ACTIFS IMMOBILIERS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - POSTE TEMPORAIRE - 12 MOIS - À COMPTER DU 6 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 15 juin 2021, la résolution portant le numéro 21-06-189, aux fins d'accepter la Politique sur les conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre de la Municipalité de Val-des-Monts portant le numéro DG-21-06-109, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal, réunis en Comité général, le 23 mai 2023, ont donné leur accord pour la création d'un poste temporaire de Conseiller en gestion des actifs immobiliers relevant du service des Travaux publics, et ce, afin de maintenir l'offre de services en l'absence d'un des Conseillers en gestion des actifs immobiliers en congé autorisé et permettre d'attirer de nouveaux talents;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection, formé de monsieur Nour Eddine El Guemri, directeur du service des Travaux publics, ainsi que mesdames Nancy Vaux, directrice du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, et Stéphanie Michaud, directrice des services administratifs, recommande aux membres du conseil municipal la nomination de monsieur Carlos Gnacadja, à titre de Conseiller des actifs immobiliers au service des Travaux publics – Poste temporaire – 12 mois, et ce, à compter du 6 septembre 2023.



No de résolution
ou annotation

23-09-320

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS SYLVESTRE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Retient, sur la recommandation du Comité de sélection et de l'approbation du bureau de la Direction générale, les services de monsieur Carlos Gnacadja, à titre de Conseiller des actifs immobiliers au service des travaux publics – Poste temporaire – 12 mois, à la classe II, échelon 10 de l'échelle salariale, de la Politique sur les conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre de la Municipalité de Val-des-Monts, et ce, à compter du 6 septembre 2023 jusqu'au 5 septembre 2024.
3. Souligne que monsieur Carlos Gnacadja aura une période de probation de 12 mois, débutant le 6 septembre 2023 et se terminant le 5 septembre 2024, le tout en conformité avec la Politique sur les conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre de la Municipalité de Val-des-Monts portant le numéro DG-21-06-109.
4. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de la Politique sur les conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre de la Municipalité de Val-des-Monts et à signer les ententes spécifiques.
5. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-09-321

POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE LESSARD
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER**

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.

Julien Croteau
Directeur général
et Greffier-trésorier

Jules Dagenais
Maire